



Précisions et réglementations supplémentaires visant la dualité de structures de baseball en Mauricie

A - Situation des joueurs

Statut du Joueur AAA

- 1- Doit évoluer dans son plus haut calibre de jeu dans la structure de *Baseball Québec* en 2023;
- 2- Si le joueur n'évolue ni dans le AAA, ni dans le AA en 2023, il ne pourra jouer dans la classe A en Mauricie, ni ailleurs dans la structure de *Baseball Québec* et ce, même s'il renonce à lancer, comme le mentionne l'article 109.3 des Règles de Régie de la Fédération ;
- 3- Aucune libération ne sera accordée sauf si le joueur respecte les conditions requises pour obtenir une libération en vertu des Règles de régie de *Baseball Québec* ;

Statut du Joueur AA

- 4- Doit évoluer dans son plus haut calibre de jeu dans la structure de *Baseball Québec* en 2023;
- 5- Un joueur qui souhaite évoluer en 2023 pour les Aigles AA de la Mauricie devra respecter les engagements du joueur requis par les Aigles AA de la Mauricie (75 % des parties et pratiques en saison régulière et 100 %* des parties de compétitions (tournois, séries, championnats) sanctionnées par *Baseball Québec* *sauf exception => décès, problème de santé ou vacances planifiées à l'avance);

- 6- *Baseball Québec, Baseball Mauricie* et l'ensemble de la Commission régionale des présidents ne croient pas qu'il soit réaliste qu'un joueur puisse évoluer à temps plein au sein de 2 équipes (l'une fédérée et l'autre pas) dans une même saison, considérant le niveau d'implication dans un calibre de compétition comme celui du AA. Par conséquent, tout joueur qui fait partie d'une équipe non fédérée, que ce soit à titre de joueur à temps plein ou à titre de remplaçant, ne pourra s'inscrire et faire partie d'une équipe AA au sein de la structure de *Baseball Québec* en Mauricie ;
- 7- Rappel informatif : si les joueurs se blessent dans le cadre de parties non-sanctionnées par la *Fédération Baseball Québec*, ils ne bénéficient pas de la couverture d'assurance offerte par la structure de *Baseball Québec*, même s'ils figurent sur un cahier d'équipe d'une équipe AA en Mauricie ;

Statut des Joueurs de la classe A-B

- 8- Précisément en ce qui concerne l'équipe des Blackbirds qui ne fait pas partie de la structure de *Baseball Québec*, comme elle se dit une équipe qui vise et regroupe l'Élite des joueurs(euses), AUCUN(E) joueur(euse) de classe A-B en 2023 dans la structure de *Baseball Québec* en Mauricie ne pourra évoluer simultanément pour une équipe de classe A-B en Mauricie et pour l'équipe des Blackbirds durant la saison 2023, à titre de joueur principal ou à titre de joueur substitut ou de joueur remplaçant;
- 9- Aucune libération ne sera accordée à un joueur qui ne veut plus jouer en Mauricie, sauf s'il respecte les conditions requises pour obtenir une libération en vertu des Règles de régie de *Baseball Québec* ;

B - Situation des Officiels

- 10- Les officiels dûment formés et sanctionnés par le Comité régional des arbitres de la Mauricie et le Comité régional des marqueurs de la Mauricie ne devront pas officier des parties dans des activités non-sanctionnées par *Baseball Québec* et *Baseball Mauricie* en uniforme de BQ ou de BCan. Aucune identification à notre structure ne doit être portée et être visible lors d'activités autres que celles de BQ et BCan.;
- 11- Lesdits officiels doivent prioriser la structure de baseball de *Baseball Québec* et *Baseball Mauricie* au cours de la prochaine saison ;
- 12- Si les officiels se blessent dans le cadre de parties non-sanctionnées par la Fédération Baseball Québec, ils ne bénéficient pas de la couverture d'assurance offerte par la structure de BQ;

C- Infrastructures de Baseball

- 13- Toutes les associations s'engagent à prioriser les parties, les événements et les activités de baseball sanctionnés par *Baseball Québec* et *Baseball Mauricie*;
- 14- De ce fait, à moins d'une *autorisation expresse* de *Baseball Québec* et/ou *Baseball Mauricie*, aucune accommodation ne doit être faite envers une autre structure non-sanctionnée par *Baseball Québec* de sorte à enlever des disponibilités de plateaux sportifs durant la saison régulière ainsi que les Championnats régionaux (et provinciaux lorsqu'en Mauricie) à nos associations ainsi qu'à la Ligue de baseball mineur de la Mauricie (BM);

D - Promotion des activités de baseball

- 15- L'ensemble des associations du baseball mineur en Mauricie (incluant l'organisation AA) faisant partie de la structure de *Baseball Québec*, s'engagent à ne promouvoir uniquement les activités, les événements et les autres sujets sanctionnés et approuvés par *Baseball Québec* et *Baseball Mauricie*;

E - Situations particulières/spéciales

- 16- En tout temps, *Baseball Mauricie* se réserve le droit de se prévaloir des dispositions de l'article 58 des règles de Régie de *Baseball Québec* et ce, en cas de non-respect des mesures additionnelles ou d'abus de membres, ou face à d'autres situations jugées nécessaires, afin de faire respecter la stabilité de la structure fédérée de baseball en Mauricie.

Extrait des règles de Régie de Baseball Québec :

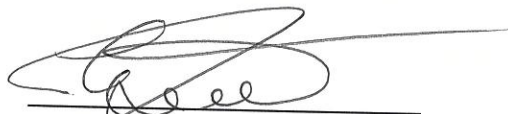
58 - PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ NON SANCTIONNÉE

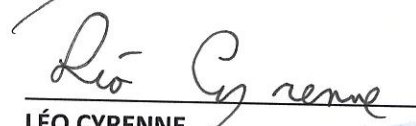
Tout membre qui souhaite participer à une activité de baseball non sanctionnée par *Baseball Québec* ou ses membres affiliés doit obtenir une permission préalable auprès du comité provincial des règlements sur recommandation d'une région ou d'un comité provincial concernés. Tout membre qui participe à une activité non sanctionnée sans avoir obtenu une permission au préalable est passible de suspension et son cas est transmis au comité provincial des règlements.

F- Adoption des mesures et des directives – Buts et Objectifs

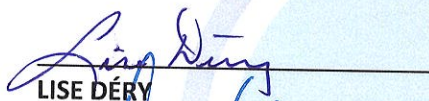
Toutes les précisions et les mesures précédemment décrites ont été dûment discutées, proposées, acceptées et adoptées à l'unanimité par les 9 associations de baseball mineur de la Mauricie ainsi que par le CA de *Baseball Mauricie* lors d'une Commission régionale des présidents qui s'est déroulée le 24 janvier 2023, dans le but de maintenir la stabilité de notre structure de baseball ainsi que par souci d'éthique et d'équité envers l'ensemble des joueuses et des joueurs qui auront fait le *choix unique et exclusif* de faire partie du réseau de la **Fédération de baseball amateur du Québec** (BQ); Aussi dans un objectif ultime de faire évoluer la joueuse ou le joueur dans le bon calibre de jeu.

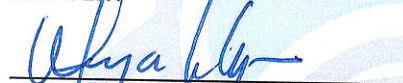
POUR BASEBALL MAURICIE


FRANCIS-HÉNAULT

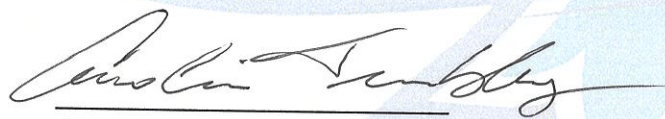

LÉO CYRENNE
Absent

MARTIN GÉLINAS


LISE DÉRY


MARYSE LAHAYE


JONATHAN GOYETTE


CAROLINE TREMBLAY


ISABELLE DUGUAY


MARCELYN RICARD

POUR la COMMISSION RÉGIONALE DES PRÉSIDENTS


ABMC


ABMCOTR


ABMPDL


OBML


BASEBALL MINEUR ST-ÉTIENNE-DES-GRÈS


BASEBALL MINEUR SHAWINIGAN


BASEBALL MINEUR NICOLET


BASEBALL MINEUR BÉCANCOUR


AIGLES AA DE LA MAURICIE